

INFORMATION PRESSE

L'Union européenne doit donner la priorité aux droits des enfants migrants, affirme l'UNICEF

L'UNICEF propose un plan de protection des enfants migrants

BRUXELLES/NEW YORK, 12 mai 2015 – À la veille de l'adoption du Programme de l'Union européenne en matière de migration, l'UNICEF demande que les droits et le bien-être des enfants migrants soient placés au cœur même de la politique d'immigration européenne et que l'Union européenne soit guidée par les valeurs qu'elle chérit.

Déjà, le nombre de personnes qui ont péri au cours des traversées saisonnières de la Méditerranée cette année est 50 fois plus élevé que l'an dernier à pareille époque. Avec le réchauffement des températures, on prévoit que le nombre d'enfants qui vont tenter cette dangereuse traversée va augmenter. Les risques qu'ils courent vont également s'aggraver, non seulement lors de cette périlleuse traversée, mais aussi à l'arrivée sur les côtes européennes où ils ne peuvent pas recevoir les soins et l'attention particulière dont ils ont besoin de toute urgence.

Ce sont les enfants qui migrent seuls, sans leurs parents ni adultes de leur famille, qui courent les plus gros risques. Et ces enfants sont nombreux : selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), sur environ 170 000 migrants arrivant par bateau en Italie en provenance de Libye l'année dernière, plus de 13 000 étaient des enfants non accompagnés

De nouveaux rapports indiquent que les passeurs et les trafiquants d'enfants profitent d'une situation désespérée. Ils s'en prennent aux enfants qu'ils incitent à demander asile et attirent les parents pour les obliger à payer une rançon encore plus élevée pour rejoindre leurs enfants.

« L'impact de cette tragédie qui affecte les enfants migrants va bien au-delà des rives de la mer Méditerranée, a déclaré Yoka Brandt, Directrice générale adjointe de l'UNICEF. Où que ces enfants se trouvent – que ce soit lorsqu'ils quittent leur foyer et sont en transit, ou qu'ils sont sur la mer ou sur les rivages de pays européens et autres - ils ont le droit d'être protégés et soignés. Alors que les migrations s'accroissent, l'Union européenne peut saisir cette occasion pour appliquer les lois et les valeurs auxquelles elle est profondément attachée, défendre les droits des enfants et des familles de migrants et être un exemple pour le monde entier. »

Les enfants de migrants passent souvent à travers les mailles des lois, politiques et pratiques qui constituent le cadre actuel de la protection commune de l'Union européenne. Les enfants migrants disposent d'un accès limité à la justice, à l'éducation et aux soins de santé. Ils peuvent être placés en détention, expulsés, seuls ou en groupe, et l'objet de contrôles aux frontières qui mettent leur vie en danger lorsqu'ils pénètrent sur le territoire de l'UE.

L'UNICEF estime que le Programme en matière de migration que doit adopter l'Union européenne le 13 mai représente l'occasion de renforcer encore la protection des enfants, comme le proposent les Directives de l'Union européenne sur la « [coordination et la coopération dans les systèmes intégrés de protection de l'enfant](#) ». (lien en anglais)

Soucieux de l'intérêt supérieur de l'enfant, l'UNICEF demande instamment à l'Union européenne de suivre un plan de protection des enfants migrants. Ce plan comprend dix points :

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

1/2

Maud SAHEB

T. + 33 (0)1 44 39 77 70 | Mob. + 33 (0)6 83 99 05 67

Suivez nos communications sur Twitter :

@MaudSaheb | @UNICEF_France

Courriel : msaheb@unicef.fr

UNICEF France

3, rue Duguay-Trouin

75282 Paris cedex 06

www.unicef.fr

1. Reconnaître et traiter tous les enfants migrants, toujours et avant tout, comme des enfants qui jouissent des droits énoncés par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

2. Appliquer les lois et les politiques existantes afin de protéger les droits des enfants touchés par les migrations, y compris par la surveillance et l'application consistante de la Directive et stratégie de l'UE contre la traite, en privilégiant la prévention, la réduction de la demande et la poursuite en justice de tous ceux qui exploitent et maltraitent les enfants.

3. Dans toutes leurs décisions, les autorités doivent être guidées fondamentalement par la Convention relative aux droits de l'enfant - l'intérêt supérieur de l'enfant - y compris lors des décisions sur la protection internationale, l'accord ou le refus des demandes de séjour ainsi que les décisions concernant le transfert ou le retour.

4. Protéger les enfants migrants, en renforçant les systèmes intégrés de protection de l'enfant au niveau national et en prenant des mesures à l'échelle européenne pour améliorer les normes de protection ; répondre aux besoins de protection transfrontaliers comme l'ont proposé les directives de la Commission européenne sur « les systèmes intégrés de protection de l'enfant ».

5. Les enfants ne doivent pas être placés dans des centres de détention et ne doivent pas être séparés de leur famille à des fins de migration.

6. Lors des opérations de recherche et de sauvetage en mer, il est impératif de respecter le droit maritime international et les coutumes anciennes pour sauver et protéger les vies.

7. En tout temps, pendant et après les opérations de recherche et de sauvetage, les enfants et les femmes enceintes doivent bénéficier d'une attention et de soins particuliers.

8. Tous les enfants - quel que soit leur propre statut juridique ou celui de leurs parents - doivent avoir un accès équitable à une éducation de qualité, à des soins de santé, y compris de santé mentale, à la protection sociale et à la justice.

9. Tous les enfants doivent bénéficier d'une protection égale et consistante, sans aucune discrimination fondée sur leur nationalité, leur statut en matière de résidence ou de migration, ou leur race, ou ceux de leurs parents.

10. Investir pour trouver une solution aux causes profondes qui incitent les gens à fuir leurs foyers, à travers des approches globales portant sur la réduction des risques, l'intervention d'urgence et le développement.

L'UNICEF se joint à l'Organisation internationale pour les migrations, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres institutions de l'ONU pour demander une répartition plus équitable des responsabilités au sein de l'Union européenne en vue de sauver des vies, protéger tous ceux qui en ont besoin et lutter contre la rhétorique raciste et xénophobe qui vilipende les migrants et les réfugiés partout où ils peuvent débarquer.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Maud SAHEB

T. + 33 (0)1 44 39 77 70 | Mob. + 33 (0)6 83 99 05 67

Suivez nos communications sur Twitter :

@MaudSaheb | @UNICEF_France

Courriel : msaheb@unicef.fr

2/2

UNICEF France

3, rue Duguay-Trouin

75282 Paris cedex 06

www.unicef.fr